



Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 OCTOBRE 2003

PR-240

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 12 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 3 919 000 francs destiné à la création d'espaces en sous-sol pour la récupération du verre, et en surface pour le fer blanc, l'aluminium et les piles.

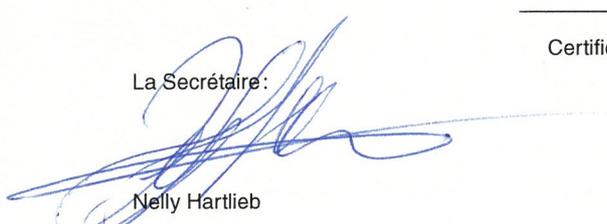
Art. 2. – Le Conseil administratif tiendra toutefois compte des conclusions de la motion M-298 portant sur la récupération des déchets.

Art. 3. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 919 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités de 483 177 francs qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2005 à 2014.

Certifié conforme:

La Secrétaire:



Nelly Hartlieb

Le Président:



André Kaplun



Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 OCTOBRE 2003

PR-291

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 400 000 francs, affecté au Fonds chômage municipal et destiné à financer les derniers engagements temporaires en cours de procédure, en 2003, et surtout les prolongations des contrats temporaires en cours, des demandeurs d'emploi.

Article 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2003 de la Ville de Genève.

Article 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2003 de la Ville de Genève sous le compte Fonds de chômage N° 001052/30122.

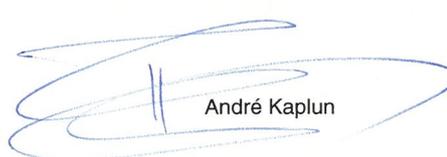
Certifié conforme:

La Secrétaire:



Nelly Hartlieb

Le Président:



André Kaplun